

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉON, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon.	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors Lyon. . .	30	16	9
Etranger. . . .	40	22	12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la *Liberté*, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 21 Septembre 1848.

ÉLECTION DU RHONE.

Résultat officiel.

M. RIVET a obtenu 41,850 suffrages.
M. RASPAIL " 34,385 "

En conséquence, M. Rivet a été proclamé représentant.

Signification du vote.

A notre sens, le vote de dimanche a perdu toute signification politique par la manière même dont a été posée la question.

Grâce aux exagérations réciproques, l'expression de l'opinion n'a pu se faire librement.

D'un côté, c'est la colère, une colère aveugle, qui a voté; de l'autre, c'est la peur, la peur qui marche, elle aussi, les yeux bandés, comme la haine. Mais interrogez les hommes de bonne foi de tous les partis; écoutez les rumeurs de la place publique, prêtez l'oreille à ce qui se chuchote à chaque coin de rue, demandez à la presse ce qu'elle pense, par tout il vous sera répondu :

Que l'on a voté pour M. Rivet, par crainte de M. Raspail.

Que l'on a voté pour M. Raspail, par haine de M. Rivet.

Mais tous, le plus grand nombre du moins, avoueront qu'ils ont les uns et les autres exagéré leur opinion; qu'ils ne sont ni aussi rouges que Raspail, ni aussi pâles que Rivet, et que c'est entre ces deux extrêmes qu'il faut chercher la vérité.

Il est un peu tard pour faire cet aveu. Mais enfin, mieux vaut tard que jamais, et nous l'enregistrons d'autant plus volontiers qu'il nous donne raison à nous, et qu'il constate une fois de plus, cette grande et sociale idée d'union et de concorde dont nous nous sommes faits avec dévouement les organes à Lyon, — au risque de déchoir dans l'opinion des fanatiques de l'ordre, et en dépit des calomnies des fauteurs d'anarchie.

Oui, ce que nous avons dit, tous les jours, avant l'élection, nous le répétons pour la dernière fois :

C'était dans une conciliation intelligente des fractions modérées de tous les partis qu'il fallait chercher le triomphe d'une candidature.

Ce n'était point de la proclamation d'un nom extrême qu'il fallait espérer, quel qu'il fût, la paix et la concorde.

Entre les deux adversaires qui se sont partagé les voix du département, le choix était impossible et ne pouvait être que mauvais.

Raspail proclamé eût effrayé le commerce et l'industrie comme un signal de victoire des opinions démagogiques.

M. Rivet, vainqueur, les effraya de même, par la crainte qu'ils concevront des ouvriers battus.

Des prochaines élections à la chambre de commerce.

Dans notre numéro d'hier, nous avons fait valoir deux considérations principales; nous y revenons aujourd'hui, parce que là est le véritable nœud de la question.

Nous disions :

— D'abord, que la chambre de Lyon avait une action directe sur la prospérité commerciale et industrielle de la France;

— Ensuite, que le scrutin de liste menaçait de rendre cette influence fatale, de bienfaisante qu'elle était, en substituant dans ce conseil les petites idées de boutique aux intérêts plus larges et plus élevés de la haute industrie.

Développons notre thèse sous ce double point de vue.

L'industrie des soies est la plus grande industrie française. Elle prime l'industrie linière et l'industrie métallurgique, et si ses exportations s'élèvent, chaque année, à 160 millions, la consommation intérieure est de plus de 40 millions. Elle a, de plus, cet avantage immense de vivre sans emprunter beaucoup au sol étranger, de sorte que les produits qu'elle confectionne se relient à l'agriculture par l'industrie séricicole et intéressent ainsi à sa prospérité non-seulement le fabricant et l'ouvrier, mais encore l'agriculteur.

Une industrie aussi vaste, et se rattachant à des intérêts si nombreux et si divers, nécessite, on le comprend, des études sérieuses et une pratique intelligente de la part de ceux qui sont appelés à la protéger et à la représenter dans les conseils du commerce. Or, cette pratique, cette intelligence, ces études, où peut-on les rencontrer, — de qui peut-on les attendre, sinon des fabricants eux-mêmes qui, par leurs relations complexes et multiples, saisissent toutes les faces d'une question dont le petit industriel, le petit commerçant n'aperçoivent qu'un aspect ?

C'est là dessus que nous insistons surtout, parce que la question ainsi comprise par tous, le petit commerce comprendra que son intérêt même est engagé à ce que la haute industrie ait la majorité dans la chambre de commerce et puisse diriger notre fabrique, non pas seulement, dans un but mesquin et étroit de localité, mais de manière à l'harmoniser avec l'industrie de la France entière, à la faire triompher de la concurrence étrangère et surtout à l'organiser de manière à ce qu'enfin, elle puisse se suffire à elle-même, sans emprunter, comme par le passé, un certain poids de matière première au Piémont et à la Lombardie.

Et cette étude, nul ne peut la faire, ni la mener à bien parmi les petits négociants. Ils le voudraient qu'ils ne le pourraient pas. Leur vie commerciale n'a pas été tournée de ce côté. Ils analyseraient. La synthèse leur échapperait.

Qu'ils le comprennent donc, leur immixtion dans la direction des affaires de la fabrique serait un malheur. Pendant quelque temps peut-être, ils allégeraient les charges qui pèsent sur eux, ils feraient pencher la balance en leur faveur; mais ce serait pour leur ruine et celle de Lyon. Leur incompétence, l'impossibilité radicale où ils se trouveraient de

donner des solutions convenables aux grandes questions industrielles, entraîneraient bientôt une décadence dans laquelle ils périeraient comme leurs rivaux.

C'est pour éviter ce cataclysme que nous combattons le scrutin de liste, dans la crainte où nous sommes, et que nous exprimons franchement, de voir le petit commerce se refuser à l'évidence, contester la vérité de nos raisonnements et abuser du nombre pour imposer silence à la raison.

Sans le scrutin de liste, nous avons l'espoir que certaines sections enverront à la chambre des fabricants. Avec le scrutin de liste, nous n'avons plus espoir que dans le bon sens des petits négociants; car, s'ils le veulent, ils sont les maîtres, et peuvent envahir la chambre.

Quoi qu'il adienne, nous aurons fait notre devoir.

Un mot encore, car on nous a habitués à nous tellement défier des interprétations perfides, que nous nous sommes condamnés à des redites fastidieuses plutôt qu'à laisser planer sur notre pensée l'ombre d'une obscurité.

Nous ne prétendons nullement exclure le petit commerce de la chambre : nous demandons seulement qu'il y soit en minorité; nous ajouterons même que si nous préférons le candidat industriel au candidat politique, cependant, à mérite égal entre le fabricant démocrate et le fabricant royaliste, nous recommandons de voter pour la République contre la réaction !

Droit au travail.

« Le droit au travail a deux sortes d'adversaires : ceux qui acceptent la révolution sans la comprendre; ceux qui la comprennent, mais la combattent.

« Aux seconds je dirai : la révolution passera en vous broyant.

« Aux premiers, je pose ces questions :

« Est-ce que la révolution de Février n'est qu'un changement de scène ?

« Est-ce qu'il eût valu la peine, pour remplacer un nom par un nom, un titre par un titre, une forme par une forme, de ruiner le commerce, de tuer le crédit, d'ébranler la France, de bouleverser l'Europe ?

« Si vous ne vouliez que cela, si, le 24 Février, votre pensée d'avenir se heurtait à une question de ministère, vous tous qui, l'arme au bras, avez laissé bondir la révolution, et la révolution faite, avez crié bonnement : Vive la République ! si vous ne vouliez que cela le 24 Février, vous avez été ou des sots ou des lâches.

« Quittez la scène, vous êtes jugés !

« Est-ce que sous ce trône brisé vous ne sentez point palper le monde nouveau qui va naître ?

« Le 24 février au soir, au moment où vous rajustiez pour M. Thiers le compliment préparé pour M. Guizot, tout-à-coup vous vous êtes rencontrés face à face avec le spectre de la misère : l'entrevue était dure, n'est-ce pas ? et mal commode. — Qu'en avez-vous conclu ?

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES HARMONIES DE L'ÊTRE,

PAR P.-F.-G. LACURIA.

Les harmonies de l'être exprimées par les nombres : tel est le titre de l'œuvre philosophique que M. Lacuria vient de livrer au public.

Quel peut être le sort d'un livre de philosophie, lancé dans une société naguère indifférente pour tout ce qui n'était pas plaisir ou argent, dans une société gouvernée par des chiffres de marchands bien plus que par des idées et des sentiments ? Mais la philosophie n'est-elle pas coupable, sans le vouloir, du mépris qu'on a pour elle ? Depuis un certain temps bien des systèmes se sont élevés avec grands bruits et sont tombés de même, ils semblaient tout promettre; mais leurs promesses ont été mensongères, la critique a tout tué, l'oubli a tout enterré et le public, las d'être dupe de son enthousiasme, ne daigne plus faire la moindre attention à ceux qui se flattent d'apporter la vérité. Aujourd'hui que tout semble renaitre, M. Lacuria rendra-t-il le mouvement et la vie à la philosophie ? Ses convictions seront-elles senties, entendra-t-on ce nouveau cri de ralliement d'un philosophe, d'un homme de cœur et nous ajoutons d'un poète ?

Malheureusement, il faut le dire, l'histoire du talent renferme encore plus de déceptions que de triomphes.

Lorsqu'un homme, après avoir passé ses plus belles années à l'étude, après avoir pensé jour et nuit dans une retraite solitaire, découvre enfin la vérité si ardemment cherchée; fier et content, il veut faire partager sa jouissance, il éprouve le besoin de communiquer ce qu'il sait, car le plus grand bonheur est celui de donner. Il appelle donc ses frères à

marcher sur ses traces pour contempler avec lui le nouvel horizon. A peine a-t-il élevé sa voix, que son œuvre inspirée se trouve en face d'un ennemi mortel : le rire. Rire du savant, de l'ignorant, du sceptique; du savant, docteur du passé, qui ne comprend rien à l'avenir; de l'ignorant qui ne peut voir que la matière; du sceptique qui ne veut rien voir.

Il faut du génie pour triompher, mais le génie lui-même n'est pas sans déception; si sa carrière est belle et digne d'envie, elle ne laisse pas d'être amère. L'homme de génie ajoute un rayon de plus aux autres rayons pour n'en faire qu'un soleil; il élargit la lumière, refoule les ténèbres et ouvre un espace à la société pour avancer d'un pas. Mais souvent la société ne s'ébranle qu'après sa vie, et il meurt découragé de son inutilité, et, comme l'exprime admirablement M. d'Ortigue : « Triste et pourtant sublime condition du génie ! tandis que la foule s'achemine d'un pas graduel et lent vers une région inconnue, l'homme de génie sort des rangs, il s'avance à grands pas; la foule a beau crier qu'il se précipite, il va toujours; bientôt elle le perd de vue et ce n'est qu'après de longues années qu'elle parvient sur ses traces à une limite; mais l'homme a disparu, son pied s'est arrêté là, il ne reste plus qu'un chef-d'œuvre et une tombe : La mort d'un homme de génie c'est l'enfantement d'un siècle. »

Cette déception n'est pas la seule, il en est une autre moins grande, mais peut-être plus sensible pour le cœur. Des hommes, jusqu'alors ses amis, semblent réunis sous un même drapeau pour réaliser la même pensée et la répandre; mais il arrive quelquefois qu'au moment décisif, ces mêmes hommes l'abandonnent et l'attaquent les premiers. Les uns ne comprennent pas où il va, et refusent de le suivre; d'autres ont peur et ne veulent point accepter les chances d'une marche courageuse et hardie, d'autres, enfin, lui portent envie; alors, au moment de la lutte, il n'a plus d'amis, il est seul. Les amis, ai-je lu quelque part, sont pa-

reils aux pierres d'un mur, la première qui se détache entraîne toutes les autres.

Laissons les généralités, et cherchons à donner une idée du livre de M. Lacuria; il serait trop long de l'analyser; mais ce qui suffirait pour le rendre digne de fixer l'attention du public, c'est son point de départ et la supériorité de sa méthode; ce que nous en ferons connaître le prouvera suffisamment, je pense, et convaincra tout lecteur impartial. Commençons par le point de départ.

Qu'est-ce que la philosophie et quel est son fondement ? Cette question est plus grave et plus difficile à résoudre qu'on ne le pense, la plupart de ceux qui croient pouvoir y répondre, feront une réponse différente et quelquefois fort vague. Dire que c'est l'explication universelle, c'est émettre une fausseté, car l'explication universelle supposerait une intelligence infinie; c'est ensuite un cercle vicieux, car la question est de savoir par quelle voie on arrivera à expliquer, sur quel fondement on appuiera l'édifice de la pensée humaine. Si nous interrogeons les philosophes, Descartes nous donnera, pour fonder la vérité, le doute méthodique et posera pour première pierre le fameux, je pense, donc je suis; Aristote et une partie du moyen-âge nous donneront des abstractions logiques; Bacon, l'expérience; Locke, les sensations; Fichte, le moi; l'éclectisme, la psychologie et le fait de la conscience; Lamennais, le sens commun.

Que faire au milieu de ces contradictions ? Voilà donc où on en est arrivé, après tant de travaux, après des vies entières consumées à creuser pour trouver ce fondement de la connaissance. M. Lacuria, par un tour plein de hardiesse, au lieu de discuter le fondement de la connaissance le suppose, il regarde comme principes certains et hors de démonstration les faits constatés par la science et les données fournies par la foi; les phénomènes de la nature et les mystères de la religion; et pour lui la philosophie ou l'explication des choses consiste à trouver les rapports ou les harmonies qui relient entre eux ces deux ordres de connaissances qu'il prétend inex-

« Est-ce que depuis lors vous n'êtes pas haletants sous les étreintes de la question sociale ? »

« Est-ce qu'à côté de cette question, il est une autre question digne seulement d'être nommée. »

« Non, elle est là, il faut l'accepter ou la subir, et l'accepter pour la résoudre. Elle vient de faire explosion, et devant vous se pose en souveraine. »

Après un tableau énergique des douleurs où la société se débat, M. Rendu continue ainsi :

« La société veut un remède, un remède profond comme son mal. »

« Le communisme n'est qu'un de ses cris de douleur ; et sous les cris divers qui en sont l'expression confuse, croyez-le, se cache l'idée. »

« Cette idée, c'est le droit au travail. »

« Or, on ne tue une idée qu'en la satisfaisant. »

« Je veux définir le droit au travail en en marquant l'origine, et le limiter en le précisant. Non défini, un droit est une menace ; formulé, c'est une garantie. »

« Avant d'être droit, le travail est devoir. Ce devoir est pour chacun la condition de la vie ; il naît dans l'individu, s'accomplit par l'individu ; et l'accomplissement de ce devoir, s'il enfante le bien général, n'est pourtant que le simple accomplissement de la destinée individuelle. »

« Le devoir de chacun se mesure à ses facultés : si donc, un homme, le pouvant, refuse de travailler ; si même, pour arriver au travail, il n'a point dépensé une somme d'efforts égale à la somme de ses facultés, comme il n'accomplit pas son devoir, la société n'a pas de devoir envers lui ; et si cet homme dit à la société : Tu dois me faire vivre ! il ment ; car il n'a pas satisfait à la condition de la vie. »

« Mais qu'un homme, pour conquérir le travail, ait tendu, dans la mesure possible, le ressort de ses facultés ; si, en dépit de l'énergie de son vouloir, le travail lui échappe, la limite du devoir est atteinte, et du devoir accompli naît un droit. Ce droit s'applique sous une double forme, à l'individu par l'assistance ; à l'homme valide par le travail ; et cette double forme peut s'énoncer par ce mot qui la résume : *Droit à la vie*. Droit à la vie, rien de plus, rien de moins. Et comme tout droit suppose un devoir corrélatif, ce droit enfante pour la société un devoir, le devoir de faire vivre ; lequel, lui-même se présente sous deux formes différentes, formes correspondantes aux deux formes du droit ; devoir de faire vivre par l'assistance, de faire vivre par le travail. »

« Ainsi, le droit au travail n'affaiblit en rien le devoir du travail ; le devoir préexiste au droit ; le droit s'appuie sur le devoir ; le premier enfante le second, et, en l'enfantant, il prouve qu'il n'est pas un droit principe, mais l'application d'un droit plus général, le droit de vivre ; le second se justifie par le premier ; mais, en se justifiant, il se limite. »

« Tel est le droit au travail ; tel est-il dans son origine logique, tel est-il dans sa mesure, par conséquent dans sa force. »

« Ainsi défini, le nier, c'est dire à l'homme qui l'invoque : « Pour toi, point de place à la vie ; » c'est dire à Dieu : « Cet homme que tu as créé est de trop. » »

« Celui qui osera dire cela, qu'il le dise ! »

Elections parisiennes.

Le scrutin a été définitivement clos hier au soir à neuf heures.

Le nombre des électeurs qui ont voté a été très considérable.

Voici les résultats qu'on nous communique à l'instant :

1^{er} arrondissement : MM. Fould, 6,238. — Napoléon, 6,195. — Bugeaud, 5,506. — Roger (du Nord), 3,983. — Thoré, 2,840. — Raspail, 2,839. — Cabet, 2,812.

2^e arrondissement : MM. Fould, 8,714. — Bugeaud, 6,418. — Napoléon, 5,765. — Delessert, 4,730. — Roger (du Nord), 4,419. — Adam, 4,295. — Thoré, 4,429. — Raspail, 4,610. — Cabet, 4,516. — Girardin, 2,929.

3^e arrondissement : MM. Fould, 4,986. — Roger (du Nord), 3,979. — Napoléon, 3,376. — Bugeaud, 3,316. —

Cabet, 3,241. — Adam, 3,231. — Raspail, 3,230. — Delessert, 2,786. — Thoré, 2,230. — Girardin, 1,593.

Batignolles : MM. Napoléon, 1,994. — Fould, 1,225. — Thoré, 1,196. — Delessert, 1,155. — Raspail, 1,095. — Cabet, 1,002. — Bugeaud, 946. — Girardin, 585.

Charonne : MM. Napoléon, 695. — Fould, 288. — Delessert, 222. — Roger, 211. — Thoré, 180. — Adam, 176. — Cabet, 172. — Bugeaud, 106.

— Voici l'ordre dans lequel sont sortis les noms suivants, dans le dépouillement des scrutins réunis des 1^{er}, 2^e, 5^e, 6^e et 11^e arrondissements : MM. Fould, Louis Napoléon, Cabet, Raspail, Bugeaud et Roger. On comprend que ce résultat peut être modifié complètement par les autres adjonctions.

Louis-Napoléon a été nommé dans l'Yonne à la presque unanimité des voix. On donne aussi comme positive sa nomination dans le Nord. Enfin on assure que le télégraphe a apporté la nouvelle de sa nomination dans la Moselle. Aux élections de Paris, le dépouillement constate qu'il a obtenu la majorité dans plusieurs sections. On a remarqué qu'au faubourg St-Marceau plusieurs bulletins ne portaient que son nom. Nous croyons savoir de bonne source que Louis-Napoléon acceptera le mandat qui lui a été confié, et que dès le jour de son entrée dans l'Assemblée, cédant aux conseils de quelques amis avancés dans l'opinion démocratique, il fera une déclaration de principes, dans laquelle il protestera contre toute tendance monarchique, et taxera lui-même de mauvais citoyen tout français qui tenterait de le poser comme prétendant à la couronne. Ainsi, d'après ces bruits, ce ne serait pas de l'aveu de Louis-Napoléon que se projetterait la ridicule démonstration d'Auteuil.

Le comité du travail vient d'être saisi d'une proposition de M. Depasse, relative à la création de cinquante nouvelles salles d'asile.

Ces nouveaux établissements seront principalement destinés à recueillir les enfants des citoyens les plus pauvres ; ils pourront y faire admettre gratuitement leurs enfants âgés de deux à huit ans, lorsque leur indigence sera constatée.

Les chefs de famille qui réclameront l'admission gratuite d'un ou de plusieurs enfants devront adresser leur demande motivée au maire de l'arrondissement : ce magistrat la fera enregistrer sur un registre spécial, puis il la transmettra sans délai à une commission formée dans chaque quartier pour statuer sur les admissions et surveiller l'asile. Le conseil municipal de Paris nommera les membres de ces commissions et en fixera le nombre. Chaque salle sera disposée de manière à recevoir 150 enfants au moins, 250 au plus.

Les ouvriers de Paris s'occupent en ce moment d'une organisation philanthropique qui doit réunir comme dans une même famille tous les individus appartenant à la classe ouvrière de la capitale. Cette organisation consiste dans une contribution volontaire quotidienne de tous les ouvriers occupés pour donner une existence à ceux de leurs camarades qui se trouvent sans ouvrage, ou que l'âge et les maladies empêchent de travailler. Cette vaste association comprend déjà plus de 60,000 adhésions parmi les ouvriers de tous les corps d'état confondus dans un but fraternel.

Polémique historique.

Pour l'éternel honneur de la France et du principe démocratique, nous voudrions croire, avec l'Union nationale, que Clovis était républicain, et que, dès le cinquième siècle, la France jouissait du suffrage universel, mais nos souvenirs de collège s'y refusent obstinément.

Notre bon sens leur vient en aide aussi, nous l'avouons, et il nous dit que si les Champs-de-Mai et les Etats-Généraux représentaient le vote universel, les élections censitaires de la monarchie constitutionnelle le représentaient à titre égal.

Et voici comment raisonne le bon sens étayé de nos dits

souvenirs :

Les électeurs du Champ-de-Mai étaient les *leudes* bords et autres maîtres du sol qui délibéraient sur les affaires du pays conquis.

Les serfs regardaient voter.

Les électeurs des Etats-Généraux étaient des évêques et des barons feudataires qui, réunis à quelques bourgeois privilégiés, délibéraient sur les subsides à imposer à la nation.

Les serfs continuaient à regarder voter.

Les électeurs censitaires à 500 et 200 francs du régime constitutionnel délibéraient sur le budget...

Les prolétaires persistaient à regarder voter.

Quand l'Union Nationale nous aura dit quelle autre différence il y a entre le Champ-de-Mai et la Chambre des députés, nous croirons au républicanisme de Clovis et au suffrage universel de la France féodale.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 18 septembre 1848.

L'amendement du citoyen Lavallée est mis aux voix et rejeté à une grande majorité. La séance s'est terminée par un discours du citoyen de Montalembert qui a duré deux heures. Il s'agissait, on le devine, de la liberté de l'enseignement. Le citoyen de Montalembert n'a point désespéré de confisquer l'instruction publique au profit du clergé. Il est probable qu'on l'aidera moins encore dans ses projets à l'Assemblée nationale qu'à la chambre des pairs.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 19 septembre. — Présidence de M. MALEVILLE.

La séance est ouverte à midi un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle un scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée nationale.

Après le dépôt des votes dans l'urne, le citoyen président annonce que le dépouillement va en être fait dans l'un des bureaux. Le résultat en sera donné dans le cours de la séance.

La séance reste suspendue jusqu'à une heure et demie.

Le citoyen Durrieu a la parole pour une motion d'ordre.

Le cit. DURRIEU : Le citoyen Huré a déposé hier son rapport sur la proposition que j'ai eu l'honneur de faire et relative à la suspension des journaux pendant l'état de siège. Cette mesure, qui est fatale à un grand nombre de journaux, doit finir le plus tôt possible, je prie l'Assemblée de vouloir bien consentir à ce que ma proposition soit discutée immédiatement après le projet de décret sur l'enseignement agricole.

L'Assemblée décide dans ce sens.

Le cit. SALMON a la parole au nom du comité de l'instruction publique, il dépose un rapport sur la proposition du citoyen Delaporte relative au mode de distribution des bourses dans les collèges et les lycées.

Voici le texte du décret proposé par le comité :

« Art. 1^{er}. A l'avenir, les bourses communales ou départementales, dans les collèges et lycées, seront distribuées au concours, sous la confirmation du ministre de l'instruction publique, à des enfants à qui l'insuffisance de leur fortune personnelle et de celle de leurs parents ne permettraient pas de suivre leurs études, à moins que le titre de la fondation de ces bourses par des particuliers n'ait consacré un autre mode de nomination. »

« Art. 2. Les bourses nationales, dans les mêmes établissements seront distribuées, savoir : Moitié par le ministre de l'instruction publique, sur la présentation d'une commission spéciale, aux fils de parents qui auraient rendu de services à l'Etat et que l'insuffisance de leur fortune et de celle de leurs enfants placeraient dans l'impossibilité de pourvoir à l'éducation de ceux-ci ; l'autre moitié, aux fils de parents qui, sans justifier de services rendus à l'Etat, ne pourraient cependant subvenir, en tout ou en partie, aux frais de l'éducation de leurs enfants dans les collèges ou lycées. »

« Cette moitié sera répartie entre les divers départements de la République, eu égard à leur population respective, et distribuée en concours. »

« Art. 3. La forme du concours sera arrêtée par le ministre de l'instruction publique, après avoir pris l'avis du conseil de l'Université. »

« Art. 4. L'insuffisance de la fortune des parents ou des enfants sera, avant le concours, déclarée par délibération du conseil municipal de leur domicile ; cette délibération n'aura son effet qu'autant qu'elle aura été approuvée par le préfet. »

« Art. 5. Aucune bourse communale ne pourra être accordée que l'aptitude de l'élève aux études secondaires n'ait été vérifiée par examen subi devant la commission chargée de

plicables l'un sans l'autre.

Franchement, nous l'en félicitons, car après tout qu'est-ce qui tourmente la pensée humaine ? Ce sont les contradictions vraies ou apparentes bien plus que l'ignorance du point de départ. On désire bien plus étendre et harmoniser ses connaissances que d'en analyser le fondement. Combien d'hommes intéresserez-vous sérieusement en leur démontrant que Dieu existe et qu'ils existent eux-mêmes ? Qui en doute ?... Ils n'ont pas besoin que vous le leur appreniez, ils le savent, ils en sont persuadés par un sentiment invincible ; mais ce qu'ils désirent savoir, ce sont les mystères de la nature divine, les rapports qui lient Dieu à l'homme et surtout les secrets de la destinée humaine. De ces trois questions : d'où viens-je ? où suis-je ? où vais-je ? Les deux dernières sont de beaucoup les plus intéressantes, parce que si quelques intelligences solitaires aiment à rêver au passé, la presque totalité se préoccupe exclusivement du présent et de l'avenir.

Ainsi, M. Lacuria a pensé que, pour marcher, il n'était point nécessaire de savoir d'abord sur quel fondement reposait la terre ; tandis que d'autres creusaient des abîmes, et quelquefois s'enfouissaient sous les décombres, lui s'élançait avec confiance et gravissait la montagne, découvrant à chaque pas de nouveaux horizons. Le succès devrait récompenser sa foi. Car, de même que le meilleur moyen de trouver le point d'appui de la terre n'est pas de creuser ses entrailles, mais d'en faire le tour ; après quoi il est facile de comprendre qu'elle n'a d'autre fondement de solidité que sa propre attraction, et d'assigner ce centre d'attraction avec une rectitude géométrique : de même M. Lacuria, après avoir supposé tout d'abord, non-seulement Dieu, l'homme et le monde, mais le mystère de la Trinité, finit par jeter plus de lumière sur le problème fondamental de la certitude que ceux qui ont cru ne pouvoir faire un pas sans s'assurer de ce point. Mais de plus, chemin faisant, il nous a montré des merveilles, il a pénétré jusque dans l'essence de la nature divine, il a levé le voile qui cachait bien des mystères, il a jeté

une vive lumière sur les plus profonds secrets de la nature, en trouvant dans les opérations même de l'être divin la raison et le modèle de la vie qui anime la nature, des formes qui la distinguent, des charmes qui l'embellissent. Cette philosophie n'est point sèche et aride comme le sont souvent celles qui veulent s'élever aux hautes régions de la métaphysique, et pour suivre notre comparaison jusqu'au bout, nous ferons remarquer que le mineur qui s'enfonce dans les entrailles de la terre ne trouve que dureté et stérilité ; tandis que le voyageur, s'il traverse quelquefois les déserts, rencontre aussi des forêts, des rivières, des vallées et des fleurs. De même, en lisant les harmonies de l'être, si l'esprit se fatigue pour gravir les sommets élevés de la pensée, où se découvrent comme de vastes horizons les solutions des grands problèmes ; il rencontre ensuite des régions plus douces, où se trouvent les fleurs de la poésie, qui le reposent et lui donnent des forces pour aborder de nouvelles difficultés.

Je ne sais si l'on contestera la rigueur de ses démonstrations ; mais ce qui est certain, c'est que ce livre parle au cœur, c'est qu'on désire que ce qu'il dit soit vrai et je ne crois pas qu'aucun livre de philosophie laisse plus de conviction dans les esprits. Il y a dans l'harmonie des pensées quelque chose qui attire l'âme ; est-ce là un instinct trompeur ? Je ne le pense pas, je crois plutôt que cette attraction est le charme de la vérité. Peu d'hommes peuvent suivre une discussion rigoureuse, la plupart des vérités se sont emparées des âmes par attraction, l'attraction explique une partie de la puissance de l'Evangile.

En résumé la manière dont M. Lacuria a commencé et fondé son édifice nous paraît la seule vraie, la seule puissante et féconde ; sa supériorité consiste à marcher en avant au lieu de reculer ou de rester stationnaire. M. Lacuria n'a point cherché à recommencer le monde, il a pris pour point de départ le point où s'est arrêtée l'humanité et il a employé toutes ses forces à pénétrer plus avant. Il y a peu de jours, M. Eugène Pelletan reprochait à la philosophie éclectique

d'être la philosophie du passé ; il disait : « Qu'est-ce que l'éclectisme ? Tout bien considéré, c'est encore une philosophie historique ; c'est une tentative de conciliation entre toutes les écoles qui ont traversé l'histoire. Mais, dans tout cela, nous ne pouvons voir qu'un registre bien tenu des naissances et décès de toutes les doctrines. Travail utile, respectable, méritoire assurément, mais profondément stérile, s'il n'est pas vivifié par l'éternelle inspiration de l'esprit humain. Il ne suffit pas de mettre d'accord les philosophes, il faut les ressusciter, les faire vivre, les faire marcher. — Méfions-nous d'ailleurs de la transaction. Elle n'est pas toujours la vérité ; elle n'est souvent que la trêve de la vérité. Aussi voyez comme l'éclectisme incline à l'histoire de la philosophie plutôt qu'à la philosophie. Or, qu'est-ce que l'érudition qui n'est pas infusée de l'esprit nouveau ? C'est la démission honnête de la pensée. L'éclectisme n'est pour nous qu'un musée et non la vie au soleil. »

Il ne dira point de même de la philosophie des harmonies de l'être, elle méritera, nous l'espérons, le nom de philosophie de l'avenir. Une philosophie vivante doit être une philosophie d'unité ; car, comme le fait remarquer plusieurs fois notre auteur, la vie est synonyme d'unité. Aussi la philosophie des harmonies de l'être a une grande puissance d'union, et souvent elle concilie des choses qui jusque-là semblaient inconciliables. Nous lisons dans le premier volume : « Il est rare qu'un grand homme ne puisse se résoudre dans une grande pensée. » Jamais idée ne fut plus vraie que pour l'auteur lui-même. L'union de la foi et de la science, voilà sa noble tâche, voilà le but où il arrive avec bonheur et talent ; oui, son vœu est celui des grandes âmes, des hommes aux idées vastes et sympathiques, c'est une voix harmonieuse qui chante à l'unisson avec les génies une hymne à l'unité, c'est une voix puissante, une voix de plus !

L'unité, dit-il, c'est la grande soif de notre époque ; tout a besoin de l'unité, tous la demandent : unité intellec-

juger les concours.
Art. 6. L'acte qui confèrera une bourse de l'une ou de l'autre nature, sera inséré au *Moniteur* et dans un des journaux du département où l'élève boursier et les parents auront leur domicile.

Art. 7. Suivant la position de fortune des parents de l'élève, il sera accordé à celui-ci une bourse entière ou seulement une demi-bourse ou trois quarts de bourse.

Art. 8. Il sera pourvu, par un règlement d'administration publique, à l'exécution du présent décret et à tout ce qui concerne les conditions d'âge et d'instruction imposées aux concurrents des bourses, leur prorogation et leur renouvellement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à un crédit de un million de francs pour secours extraordinaires aux citoyens du département de la Seine qui se trouvent dans le besoin.

Les deux articles et l'ensemble du projet sont adoptés sans discussion.

L'Assemblée adopte également, sans discussion, un projet de décret relatif à la demande d'un crédit d'un million de francs pour secours à des établissements de bienfaisance.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret portant demande d'un crédit de 50 millions de francs pour l'établissement de colonies agricoles en Algérie.

Le cit. **PONCELAU** : Le projet en discussion n'est pas de nature à être sérieusement controversé quant à la pensée qui l'a inspiré, il n'est guère susceptible que de critique de détail.

Après ce préambule, l'orateur présente l'historique des différents systèmes de colonisation qui ont été essayés jusqu'ici pour l'Algérie. Il présente sur quelques détails des observations qu'il se réserve, s'il y a lieu, de formuler en amendements.

Le cit. **président** donne connaissance à l'Assemblée du résultat du scrutin pour la nomination du président. En voici le résultat :

Nombre des votants,	670
Majorité absolue,	336
Les citoyens Marrast ont obtenu	527 suffrages.
— Dufaure,	54
— Bac,	50
— Lacrosse,	47
Voix perdues,	22

En conséquence, le citoyen Marrast, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé président de l'Assemblée.

On revient à la discussion du projet de décret sur l'Algérie. Le cit. **Henri DIDIER** examine les dispositions du projet, soutient que le général de Lamoricière, qu'il qualifie d'esprit éminemment alerte et progressif, a apporté à l'Assemblée un projet qui n'est plus son projet ancien; il s'élève contre le système des villages qui, à une autre époque, a été l'objet de l'improbation du général de Lamoricière.

L'honorable orateur soutient que la plupart des colons, avant d'avoir réussi à défricher toute la terre qui leur aura été distribuée, seront saisis par le découragement, et renonceront à continuer leurs travaux. Il cite diverses tentatives de colonisation faites en Afrique, dans le même système, tentatives qui toutes ont échoué. Il invoque surtout l'exemple de la colonie militaire de Beni-Mered, dans laquelle la négligence de chacun n'a cessé de compromettre la propriété de tous, jusqu'au moment où le maréchal Bugeaud, sur la demande expresse des colons, a consenti à les désarmer.

De ces exemples, l'orateur tire la conséquence que le mode d'association employé jusqu'ici en Algérie a été vicieux, et engage l'Assemblée à renoncer au système de la colonisation par voie d'association.

Le cit. **général de Lamoricière**, ministre de la guerre : Je ne répondrai pas, quant à présent, aux critiques de détail, je me réserve de le faire lors de la discussion des articles; je me bornerai à répondre à quelques observations générales.

Nous proposons d'employer une partie du capital que nous vous demandons en travaux d'utilité générale; il y a à cela deux motifs : le premier, c'est de donner par les salaires des moyens de subsistance à une partie des colons jusqu'à l'époque de la récolte; le second, c'est de donner de la valeur aux propriétés, qui autrement n'en auraient qu'une très-restreinte; car on comprend qu'un immeuble sans routes, sans irrigation, vaille bien moins que s'il jouissait de ces moyens de mise en valeur.

Le cit. **BRUNET** combat le projet. Auteur lui-même d'une proposition sur la colonisation de l'Algérie, présentée le 19 juin, il rappelle les considérations qui précèdent sa proposition.

Unité religieuse! unité politique, unité sociale! de tous les points de la terre s'échappe un cri d'unité qui, je l'espère, montera jusqu'au ciel. Le temps approche où quiconque parlera aux hommes de l'unité sera regardé comme un prophète et un apôtre.

Le lecteur jugera lui-même du style de l'auteur en lisant ses harmonies; pour nous si nous rendons l'impression générale que nous a faite sa lecture, nous dirons que M. Lacurcia est à la fois philosophe et poète, c'est un artiste. Il a su rendre seurs la philosophie et la poésie; par un rare talent de comparaison, il met les questions les plus difficiles à la portée des intelligences les plus rebelles; son style simple et large, dépouillé de toute forme ergoteuse et pédante s'élève avec la pensée, il ressemble à la conversation de quelqu'un qui vous aime et qui vous veut du bien.

Arthur CURNILLON.

RECONDESS.

Potomac 730! — La main sur la conscience, voyons, n'est-ce pas trop? Plus on est de fous, plus on rit, c'est vrai; mais, en fait de gens sérieux, il n'en faut pas tant pour être raisonnable, la confusion résulte du nombre. D'ailleurs, c'est bien cher, par le temps qu'il fait! Jugez donc, 730 à 23 francs par jour, cela fait une dizaine de millions! Où les prendrez-vous, si cela continue? C'est une liste civile, vous qui l'avez tant en horreur! Est-ce qu'avec 500 représentants nous ne pourrions pas faire l'affaire? Que de temps, que d'argent, que de mauvais discours économisés! On en fera encore une assés grande consommation. Remarquez d'abord, à l'honneur du suffrage universel et du bon sens public, que dans les élections, les pires viennent les derniers, mais viennent inévitablement.

Si ne vous avait fallu que 500 représentants, vous n'auriez ni Leroux, ni Proudhon, ni Lamennais, ni bien d'autres. 500, c'est déjà un bien joli chiffre. Vous gagnerez en qualité tout ce que vous perdez en quantité, vous gagnerez en calme, en dignité, en santé, en volonté. Réfléchissez à cela, nous vous en supplions au nom de cette France, pauvre, fatiguée, que tant de bruit afflige et désespère.

En face de l'empire russe qui menace la Turquie, il importe à la France, dit l'orateur, de faire de l'Algérie une possession forte et puissante. D'une autre part, la grande révolution qui s'accomplit en France exige un théâtre extérieur pour développer l'application de ses principes et utiliser l'exubérance des passions qu'ils ont soulevées.

La révolution de Février, essentiellement pacifique et féconde, ne peut agir par la guerre comme celle de 1789; elle doit rechercher une vaste entreprise de colonisation. Sous rapport, l'Algérie est le théâtre le plus favorable que la France puisse désirer pour développer sa puissance politique, commerciale et sociale. La nécessité de ne pas perdre le fruit de dix-huit ans d'efforts oblige de rattacher tous les éléments épars de colonisation à un ensemble régulier. Dans l'état actuel de la France, l'Algérie est réellement le plus grand et le plus productif des ateliers nationaux pour améliorer la position des classes malheureuses.

L'orateur ne voit pas que le projet du gouvernement soit appelé à trancher aucune de ces importantes questions; il n'aboutira qu'à des essais isolés, insuffisants, où iront s'engouffrer nos millions. Le principe devrait être un plan général d'opération qui consisterait à concentrer les efforts et les ressources sur tous les points importants du territoire, et avant tout, sur ceux de ces points qui sont occupés d'une manière permanente par les troupes.

Chacun de ces points importants deviendrait le siège d'un centre principal, qui se développerait par le concours des éléments suivants : avantages naturels de la position pour la domination des indigènes, pour la culture, l'industrie, les mouvements de l'action française et ceux des populations indigènes; solidité, capitaux et force vive que fourniraient les troupes; activité, intérêt de famille; ressources que fourniraient les indigènes habitués à vivre sur le sol; action continue des institutions militaires et civiles dont le siège serait dans les centres principaux.

Chaque centre principal devrait pouvoir se suffire lui-même sous le rapport de la défense et de la culture. Quatre à huit villages seraient distribués autour d'un bourg principal qui serait muni d'un fort réduit, et cet ensemble formerait le centre colonial. Il faudrait installer de préférence la population française.

L'orateur continue longuement l'exposé de ses théories sur la colonisation de l'Algérie; mais les cris : la clôture! l'oblige à abrégier, et il descend de la tribune en déclarant qu'il votera contre le projet.

Le cit. **Montreuil** monte à la tribune : L'impatience que témoigne l'Assemblée, dit-il, me fait craindre de la fatiguer en continuant cette discussion. S'il en était ainsi, je renoncerais à la parole... (Non! non! Parlez!)

D'autres voix : La clôture!

La clôture est mise aux voix et n'est pas prononcée.

Le cit. **Montreuil** commence un discours; mais, dès les premières paroles, l'inattention de l'Assemblée se manifeste par le bruit des conversations particulières. L'orateur descend de la tribune.

La clôture est prononcée.

L'Assemblée passe au vote des articles.

Le cit. **ETIENNE** propose et développe un amendement pour la répartition d'un crédit supplémentaire de 3 millions. Le citoyen ministre de la guerre s'oppose à l'adoption de cet amendement.

Il propose un article additionnel portant crédit de 3 millions.

Les citoyens Deslongrais et Etienne prennent successivement la parole.

Le citoyen Dufaure, au nom du comité de l'Algérie, s'oppose à l'amendement du citoyen Etienne.

Il est cinq heures, la séance continue.

PARIS, 19 septembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Quelques personnes expliquent l'envoi projeté de commissaires dans les départements par le besoin d'expliquer aux provinces la nécessité de déférer à l'Assemblée le choix du président. Nous croyons qu'il y a erreur dans cette allégation; nous le croyons d'autant mieux que, jusqu'à présent, le général Cavaignac s'est montré opposé à la mesure. Il y a tout lieu de croire qu'il ne persistera pas dans son opposition; mais enfin, il ne pouvait, tant qu'elle durait, envoyer des commissaires dans les départements pour faciliter une résolution qu'il n'avait pas acceptée.

Il paraît d'ailleurs qu'il s'agirait de ne statuer qu'exceptionnellement. L'article 15 de la Constitution serait voté dans le sens du projet dont l'Assemblée est saisie, et ce serait par dérogation spéciale que, pour la première fois, l'Assemblée se déférerait le droit de désigner le président de la République.

— La proposition de soumettre la Constitution à la sanction du peuple doit, dit-on, se reproduire comme article transitoire à la suite de la Constitution elle-même. Toutefois, si l'Assemblée décide qu'elle nommera elle-même le président de la République, elle doit, pour être conséquente avec elle-même, repousser tout projet qui impliquerait la sanction du suffrage universel.

— Des poursuites judiciaires viennent d'être intentées : 1° Contre le sieur Bernard, président du club du Bazar Bonne-Nouvelle, pour discours proférés dans les séances des 10 et 13 septembre.

Les membres du bureau qui ont toléré ces discours sont également poursuivis ;

2° Contre le sieur Delapierre, à l'occasion d'un discours proféré dans la séance du 12 septembre, au club du Manège de Fitté.

Des poursuites ont également été intentées contre l'impression d'une affiche signée Blanqui, et contre un manifeste publié par le sieur Vignié, avec le titre : *Candidature du prince de Joinville*.

Cette affiche et ce manifeste ont été saisis.

— M. de Fouchécourt, ancien garde-du-corps, comparait devant le conseil de guerre pour faits relatifs à l'insurrection de juin. Les débats se sont prolongés hier fort avant dans la soirée.

Malgré la défense de M^e Cresson, le conseil a déclaré M. de Fouchécourt, à l'unanimité, coupable : 1° d'avoir pris part à un attentat ayant pour but de renverser le Gouvernement, d'exciter la guerre civile, de porter la dévastation, le

massacre et le pillage dans la capitale ; 2° d'avoir exercé un commandement dans l'insurrection. En conséquence, le conseil a condamné l'accusé à vingt ans de travaux forcés, à la majorité de cinq voix contre deux qui avaient voté pour la peine de mort.

— MM. Zumbold et Voigtland, appartenant à la fameuse secte des frères Moraves, viennent d'arriver à Paris. Le but de leur voyage en France est, dit-on, de traiter avec le gouvernement de la République d'une concession en Algérie.

— On annonce que le ministère a décidé l'ouverture d'une enquête industrielle semblable à celle qui a eu lieu sous le gouvernement de Louis-Philippe. Elle aurait pour but de constater l'état de l'industrie et les moyens d'y apporter un remède.

— M. Proudhon s'occupe de créer un journal en remplacement du *Représentant du Peuple*. Il n'est parvenu, dit-on, qu'à réunir 6,000 fr. de cautionnement.

— M. Louis Bonaparte s'est représenté aux élections dans les départements de la Seine, de l'Yonne, de la Moselle, de la Charente-Inférieure, de la Corse et du Rhône. A Lyon, cette candidature s'est produite au dernier moment; mais il paraît qu'elle avait été secrètement organisée.

Portefeuille financier.

La bourse était occupée à réunir des renseignements sur le résultat des élections dans les divers arrondissements, et, comme il semblait résulter de ce travail que l'élection de Louis Napoléon était certaine et que celle de M. Fould était balancée par les socialistes, la rente a fléchi sensiblement, les affaires étaient d'ailleurs tout-à fait nulles. On parlait de la prolongation de l'armistice entre Charles-Albert et Radetzki.

La rente 3 0/0, fermée hier à 44 50, a ouvert à 44 75, elle a varié de 44 75 à 44, elle reste à 44 50.

La rente 5 0/0, qui était hier à 69 25, a ouvert à 69 50, elle a varié de 69 50 à 68 75, elle ferme à 69.

L'emprunt de 1848 a varié de 72 75 à 71 75, et reste à 72 25. Les actions de la banque de France ont varié de 1640 à 1625, et restent à 1630. Les 4 canaux ont fléchi de 2 50 à 897 50. Les obligations de la ville de 10 fr. à 1140. L'emprunt romain a fléchi de 1 fr. à 62. Les ducats étaient à 79. L'emprunt belge de 1842 à 79.

Les actions du Nord ont varié de 375 à 377 50; Lyon de 363 75 à 362 50; Strasbourg de 346 25 à 345; Nantes était à 326 25; Orléans à 663 75; Rouen à 428 75; Marseille à 200; Vierzon à 247 50; Bordeaux de 381 25 à 380; Bâle de 86 50 à 85.

Algérie.

ORAN, 10 septembre. — Le gouvernement, en vue d'encourager les véritables colons, fait recevoir par l'administration de la guerre, au prix de 23 fr. le quintal métrique, le blé provenant des travaux agricoles exécutés par les Européens, et cette mesure est assurément très-louable. Malheureusement, on en abuse ici, à ce qu'il paraît, car il se dit publiquement que certains colons ont versé à l'administration du blé acheté aux Arabes à raison de 17 fr. 50. Ce serait là un gaspillage que l'autorité locale devrait s'empresse de signaler au gouvernement de la République, afin qu'il eût à prendre telles mesures qu'il jugerait convenables.

Il importe aussi de faire remarquer que les travaux publics ne sont pas conduits avec cet esprit de suite sans lequel on ne peut compter sur de bons résultats. On entreprend trop de choses à la fois, de sorte qu'il est impossible de rien terminer. Ainsi, on travaillait à la conduite d'eau d'Oran à Mers-el Kébir, mesure réclamée depuis longtemps par les besoins de la localité; mais, voilà que tout-à-coup on suspend ces travaux parce que les fonds manquent, tandis qu'un crédit de cent mille francs est ouvert pour commencer les travaux du port d'Oran, qui doit coûter environ trois millions. L'eau manquera donc longtemps encore à Mers-el Kébir, qui est cependant, comme on sait, à cause de l'étendue et de la sûreté de sa rade, un des points les plus importants du littoral algérien.

Le port projeté devant Oran peut offrir des avantages, mais nous avons la conviction que les bâtiments ne pourront y entrer ou en sortir en temps de grosse mer.

Le bâtiment à vapeur *hôpital*, le *Cerbère*, parti pour Port-Vendres le 26 août, avec 86 convalescents, était de retour le 7 dans notre port. Il doit repartir dans la journée de demain.

Le bâtiment à vapeur l'*Achéron*, arrivé de Tanger le 1^{er} septembre, après avoir touché à Gibraltar et Djemma-Chazaouat, où il a reçu 63 militaires passagers, est reparti le 8, avec 22 militaires, pour Djemma-Chazaouat, et 24 Arabes et des dépêches pour Tanger.

Le vapeur le *Dauphin* est arrivé d'Alger en courrier le 7, et est reparti le 9.

Le vapeur le *Charlemagne*, courrier de Marseille, arrivé le 6 avec 116 passagers, repart aujourd'hui.

Quoique les Arabes s'entretiennent beaucoup des rassemblements de troupes qui se montrent dans les provinces du Maroc limitrophes du Maroc, le pays est tranquille. On prend cependant sur la frontière des mesures de précaution.

EXTÉRIEUR.

Angleterre. PORTSMOUTH, dimanche. — Par suite des nouvelles défavorables reçues hier au soir d'Irlande, le capitaine Hastings, du bateau à vapeur le *Cyclope*, a reçu l'ordre de se préparer à un service immédiat. Ce matin, le colonel Gibson a également reçu l'ordre de choisir 200 hommes de l'artillerie de la marine royale avec leurs officiers, une batterie de quatre pièces, afin de les embarquer aujourd'hui pour l'Irlande. Déjà les canons et les munitions sont embarqués, et ce soir les officiers et soldats d'artillerie partiront sur le *Cyclope*, pour Waterford.

Prusse. — L'ordre n'a plus été troublé à Postdam. Le choléra prend beaucoup d'intensité à Berlin.

Autriche. — La situation de Vienne s'aggrave. Loin de se calmer, l'agitation va toujours croissant, et au départ des dernières nouvelles, on craignait des conflits sérieux

pour la nuit. L'assemblée constituante s'était déclarée en permanence. Le centre du mouvement est l'université.

Le comité du corps académique s'est déclaré également en permanence. Il a envoyé auprès du ministère une députation, pour le prier de réinstaller le comité de sûreté qui, selon les étudiants, pourrait seul rétablir l'ordre dans la ville. Ils ont de plus demandé que le ministère ordonne aux troupes de ligne de se retirer.

Le ministère n'a consenti à aucune de ces demandes, et il est à craindre que ce refus ne provoque un conflit sérieux. La loi martiale civile a été proclamée.

Hongrie. — En Hongrie, la diète séant à Pesth s'est également déclarée en permanence, et de plus en quelque sorte souveraine.

— La Gazette autrichienne annonce que les Serbes ont remporté, le 6, une nouvelle victoire sur l'armée hongroise. Après un combat sanglant, ils se sont emparés de Futtak, Ker, Pirdes, Begecs, et ils ont fait une attaque opiniâtre contre Werbasz.

Russie. — L'armée russe devient formidable ; 210,000 hommes de troupes de la réserve entrent dans l'armée active. Le corps de la noblesse du gouvernement d'Orela a offert un don patriotique de 200,000 roubles pour contribuer à l'entretien des troupes nouvellement incorporées.

NOUVELLES LOCALES.

Aujourd'hui, à 11 heures, du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville, a été proclamé représentant du Rhône le citoyen RIVET.

Nous avons entendu avec peine des menaces se mêler aux cris de la foule, et le refrain de la Marseillaise, cet hymne qui ne doit se chanter qu'en face de l'étranger, devenir dans certaines bouches un défi adressé à des concitoyens.

Des cris, des sifflets et des huées ont accueilli le nom du nouvel élu, parmi les groupes compacts qui couvraient la place des Terreaux.

Des bandes d'ouvriers, parmi lesquels se trouvent à notre grand étonnement quelques gardes mobiles, parcourent en ce moment les rues de Lyon, accompagnant chaque couplet de la Marseillaise des cris : *A bas Rivet ! Vive Raspail !*

— Par une circulaire aux maires, insérée dans le *Recueil Administratif*, M. le préfet porte à la connaissance des citoyens mobilisables des communes de notre département, que les fils aînés de veuves, regardés comme soutiens de famille, sont rangés dans la 4^e classe des citoyens mobilisables, qui ne sera évidemment pas atteinte pour l'appel des 300 mille hommes, pour lequel la première classe offre des ressources plus que suffisantes.

— Le conseil municipal de la Guillotière a décidé hier que la distribution des secours ne serait pas attribuée exclusivement à la mairie, mais qu'elle ferait retour à des comités composés de cinq membres.

Il y aura trois comités, un pour chaque arrondissement de police, et les membres de ces comités seront nommés par M. le préfet, sur la présentation du maire ; en outre, il y aura pour chacune des neuf sections électorales de la Guillotière, sept délégués qui seront chargés de renseigner les comités sur les personnes qui auront droit à l'assistance.

Cette décision a été prise à l'unanimité ; nous sommes heureux de le constater.

ITALIE.

MILAN. — La diplomatie russe s'est immiscée dans nos affaires et a conseillé à l'Autriche d'accepter la médiation anglo-française, à condition que les négociations entamées soient suivies avec le concours des principales puissances de l'Europe, signataires du traité de 1815.

Le cabinet Autrichien y a adhéré, se réservant d'ailleurs de consulter le maréchal Radetzky.

A la réception de la dépêche, celui-ci a immédiatement réuni tous les généraux, pour prendre leurs avis ; mais tous, y compris les trois fils de l'Archiduc, ont opiné pour la continuation de la guerre.

Le général russe, qui a porté à Radetzky le grand cordon de St-Georges, est encore à Milan et voit tous les jours le maréchal.

Si la Russie s'est donc mêlée des affaires d'Italie, ce sera peut-être dans le but de traiter des intérêts et des prétentions du duc de Leuchtemberg en faveur duquel l'opinion publique s'est déjà suffisamment exprimée.

On affirme que le congrès pour les négociations aura lieu à Milan, et qu'alors l'état de siège cessera.

MESSINE, 14 septembre. — Nous ne faisons aucune affaire, la politique absorbe tout. Une grande partie de la population de Messine s'est réfugiée à Palerme.

Je puis vous donner comme positif que les amiraux anglais et français, sir Will Parker et Baudin ont imposé un armistice au roi de Naples, et qui a été accepté par le gouvernement Sicilien.

Les Siciliens sont résolus de tenir jusqu'au dernier moment, et soyez bien persuadé que quand même les Napolitains réussiraient à se rendre maîtres de l'île, la guerre ne serait pas terminée. Les sociétés secrètes se forment, et au moment où l'on s'y attendra le moins nous aurons une révolte sanglante.

Vous ne pouvez vous figurer l'excitation qui règne ici. On doute que le gouvernement Napolitain accepte l'armistice, et on doute aussi que les amiraux anglais et français puissent le contraindre à l'accepter, sans avoir de nouvelles instructions de leurs gouvernements.

— Un témoin oculaire, arrivé hier de Messine, nous a raconté les détails suivants :

« Il paraît certain que les désastres ont été exagérés, car les pertes des Napolitains ne sont pas évaluées à plus de 2,000 hommes. Celles des Siciliens sont un peu plus considérables ; Messine a souffert de grands dommages, mais les incendies ont été concentrés dans quelques quartiers.

« Au moment de l'entrée des Napolitains, les navires anglais et français ont été envahis par la foule des fuyards ; il est tel bâtiment qui a reçu plus de 5,000 personnes ; ils étaient tous encombrés et hors d'état de manœuvrer. Peu à peu on a pu y introduire de l'ordre.

« Un grand nombre de chaloupes et de barques de la ville, également chargées de monde, sont venues se ranger autour de ces bâtiments ; les commandants se sont empressés de les couvrir de leur pavillon, et les marins des deux nations veillaient attentivement à ce qu'elles ne s'écartassent pas, pour les empêcher de tomber entre les mains des Napolitains dont les chaloupes canonnières couraient des bordées tout au tour.

« On évalue à 15,000 à peu près le nombre des personnes de tout âge et de tout sexe qui ont quitté la malheureuse ville de Messine. »

(Courrier de Marseille.)

ROME, 14 septembre. — On assure que le ministère Fabbri vient de donner sa démission en masse, le Saint-Père l'acceptera ; la nouvelle combinaison sera encore moins libérale. On présume qu'elle sera formée de M. Fornari, aux affaires étrangères ; ce personnage est maintenant nonce à Paris et il sera promu au cardinalat. A l'intérieur et à la police, M. Rossi, ex-ambassadeur à Rome. Aux travaux publics, le duc de Rignano. Aux finances, Righetti. A la guerre, le général Zucchi. Grâce et justice, l'avocat Cicognari. Commerce et agriculture, Guarini.

A Bologne, l'ordre se rétablit chaque jour.

La flotte sarde vient d'arriver à Ancône avec les troupes piémontaises et les malades qui étaient à Venise.

Il n'y a plus d'Autrichiens que dans la citadelle de Ferrare.

Le Pape, en se rendant, le 8, à l'église de Santa-Maria del Popolo, a été accueilli avec acclamation par le peuple et la garde civique qui se trouvait sur son passage.

La plus grande tranquillité règne à Rome. Le ministre de la police vient de prohiber l'exportation des monnaies pontificales.

On va frapper une nouvelle monnaie de cuivre de la valeur de 2 baiocchi, au poids de 20 grammes et à la taille de 50 au kilogramme.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Veillez donner place dans vos colonnes à la protestation que je fais contre le titre de délégué de Collonges donné au citoyen Dominique Prier par le comité démocratique du Rhône. Le citoyen Prier est allé à la Rotonde personnellement et non chargé de représenter la commune. C'est donc avec surprise que j'ai vu son nom figurer en tête des délégués des campagnes, et la raison seule qui me fait protester contre un tel abus.

Collonges n'a envoyé de délégué nulle part et encore moins à la Rotonde. Le citoyen Prier est trop loyal et je le connais trop pour penser qu'il ait pu se présenter comme délégué de la commune ; aussi est-ce une erreur du comité démocratique que je crois de mon devoir de relever par une énergique protestation.

Recevez, etc.

DEBOMBURG, maire de Collonges.

Bourse de Paris du 19 septembre 1848.

Cinq pour cent, 69 ».—Dito fin courant, 69 ».—Trois pour cent, 44 50.—Dito fin courant, 44 25.—Quatre pour cent, »	Quatre canaux, 897 50.
Actions de la banque, 1630.	Rentes de Naples, 79 ».
	Dette active d'Espagne, »
	Emprunt romain, 62.
	Oblig. piémontaise, » ».

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans.	663 75	Orléans-Vierzon	247 50
Paris à Rouen.	428 75	Montreuil à Troyes.	» »
Rouen au Havre.	» »	Nord.	377 50
Paris à Strasbourg.	345 »	Amiens-Boulogne.	» »
Paris à Lyon.	362 50	Tours à Nantes.	326 25
Avignon à Marseille.	200 »	Dieppe.	» »
Versailles, rive droite.	117 50	Bordeaux à Cette.	» »
Id. rive gauche.	100 »	Lyon à Avignon.	» »
Bâle à Strasbourg.	85 »	Centre.	» »
Saint-Germain.	» »	Paris à Sceaux.	» »
Orléans-Bordeaux.	380 »	Sceaux.	» »

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7. — **CHAMDET**, libraire, quai des Célestins. — **Cabinet littéraire**, rue Centrale. — **POCHON**, papetier, rue Grenette. — **GUIMON**, libraire, rue Lafont. — **QUINET**, papetier, cours de Brosses, a la Guillotière. — **POTATIER**, papetier, cours Morand, aux Brotteaux. — **DUPERRET**, libraire, rue de la République, 9.

L'EAU minérale acide de la source **ANDRÉ** à St-Galmier, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les eaux de Seltz naturelles ou factices (Rapport de l'Académie), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 c. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salubre, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée. Nagnésienne et bi-carbonatée, elle neutralise les effets pernicieux de nos eaux potables séléniteuses.

Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez **ANDRÉ** co-propriétaire administrateur, place des Célestins, 6. (Le verre se paie 15 c. en sus, et se reprend au même prix.)



TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompt et sans rechute des Maladies secrètes. Vice dans le sang, Dartres, Gâles, Boutons, etc., par l'**ESSENCE** concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal. Son usage, très-facile et peu coûteux, ne nécessite ni dérangement dans les occupations, ni régime trop sévère. Prix : 5 francs le flacon, chez **CAMUSET**, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

On trouve, dans la même pharmacie, l'injection du docteur **LUPPI**, qui guérit en 3 ou 4 jours les Gonorrhées ou écoulements même les plus invétérés.

N. D. M. CAMUSET ayant appris que plusieurs de ses confrères jaloux sans doute du succès de ses préparations anti-syphilitiques cherchaient à leur jeter de la défaveur en les assimilant, soit au sirop de salsepareille, de Cuisinier, de Laffecteur, soit aux capsules de copahu, etc., etc., remède d'une efficacité très-lente, répond à tous ces propos en s'engageant à restituer l'argent aux personnes qui ayant fait usage de ces préparations, en se conformant aux prescriptions, n'auront pas obtenu les résultats promis.

INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE DE LYON.

MAISON DE SANTÉ, spécialement consacrée aux **Maladies des Yeux**, et aux **Opérations** qui leur conviennent, dirigées par **M. LANDRAU**, médecin oculiste, place de la Charité, n° 9, à Lyon.

Situation saine et agréable, soins de famille ; prix modérés.

Consultations tous les jours, de onze heures à quatre heures.

Dispensaire, les mardi et samedi.

PHARMACIE DE PH. QUET, à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis. Dépôt des Capsules au **Baume de Copahu pur**, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

EN VENTE : — CHEZ **GUILBERT**, LIBRAIRE, RUE PUIITS-GAILLOT, 3, Et chez les autres libraires de Lyon :

DÉCRET CONCERNANT LES

ASSOCIATIONS D'OUVRIERS POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS.

Prix : 20 centimes.

EN VENTE

Chez **GUILBERT**, libr., r. Puits-Gaillet, et chez tous les libraires.

LYRES

NATIONALES,

Par **P.-M. TARGE**.

FONDS DE CHARRON A VENDRE

BONNE CLIENTÈLE,

S'adresser place de l'Hippodrome, 58, et cours Charlemagne, 102.

On donnera des facilités pour le paiement.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUTIN-BUSAT, aux halles de la Grenette.